



Désaveu de paternité // interdiction de sortie du territoire

Par **Géraldine**, le **28/01/2011** à **00:38**

Bonjour,

Je vis avec mon ami depuis quelques années. Nous ne sommes pas mariés. Nous avons eu un bébé il y a quelques temps. Mon ami a fait une reconnaissance anticipée. Problème, depuis la naissance du bébé, mon ami est devenu violent verbalement et me menace de partir avec mon enfant tous les jours (mon ami est d'origine étrangère). Je vis donc chaque jour avec la peur au ventre. Sachant qu'il ne travaille pas et que je subviens donc seule aux besoins de l'enfant.

Comme il l'a reconnu, il a donc les mêmes droits que moi sur cet enfant. Est-il possible de faire un désaveu de paternité afin que j'ai, seule, droit sur cet enfant ? Ou de faire une interdiction de sortie du territoire sans la présence de la mère ?

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **01:11**

Si c'est le père biologique, vous ne pouvez pas contester sa paternité. Faites une requête au JAF pour obtenir l'interdiction de sortie du territoire, en attendant, quittez-le au plus vite. Sans jugement, une fois que vous ne vivez plus ensemble, vous n'avez pas à lui confier l'enfant.

Prenez un avocat pour obtenir cette interdiction et pour organiser votre départ du logement.